

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2019

Etaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. MULLER. MAGI. PIECHOCKI. DOS SANTOS.

MM. VIDILI. BASTIEN. ZANNETTI. DURAND. JACQUES. SANTORO. CASTELLETTA. GERMAIN.

Excusés : MM. FABRETTI (procuration à M. VIDILI). LAMORLETTE. Mmes GAMBA. SCHWAB. VAQUANT.

-o-

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal, en ayant une pensée pour la maman de M. JACQUES et la sœur de Mme VAQUANT.

-o-

Le Compte rendu de la séance du 8 octobre 2019 n'appelle aucune observation, des élus présents.

-o-

Par mail en date du 9 septembre 2019, le comptable de la Trésorerie de Briey - Joeuf rappelle que la Commune de Moutiers n'offre toujours pas à ses usagers la possibilité de payer en ligne et qu'il y aura, à court terme, obligation légale d'offrir ce mode de paiement aux administrés de la commune pour le règlement des titres et des factures d'ORMC (Ordre de Recette Multi Créanciers). Le paiement par internet, dans les collectivités locales, est « un plus » aux usagers ; il sécurise et améliore le recouvrement de chaque collectivité.

Pour moderniser les moyens de paiement proposés aux usagers et s'adapter à leurs habitudes, la Direction Générale des Finances Publiques propose PayFiP, qui met à disposition des usagers une offre enrichie permettant un paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire mais aussi par prélèvement SEPA unique. C'est un service entièrement sécurisé et facilement accessible (7jours/7 et 24heures/24).

Monsieur le Maire explique la nécessité d'élargir la palette des moyens de paiements à destination des usagers de la Commune de Moutiers afin de faciliter les règlements. Il propose d'adopter les modes de paiement via internet (par carte bancaire et prélèvement) avec PayFip pour tous les titres éligibles et les factures d'ORMC du budget de la Commune de Moutiers et d'accepter la prise en charge des frais afférents de commissions bancaires pour PayFip qui seront prévus chaque année au budget de la Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Technique a émis un avis favorable, lors de sa réunion du 2 décembre 2019, concernant le taux de promotion de 100%, pour la proposition d'avancement de grade d'agent de maîtrise principal. Il propose de fixer à 100% ce taux de promotion.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, conformément à la proposition de l'Union intercantonale des Maires de Briey-Homécourt, de fixer à 193,21 € par élève, à compter de l'année scolaire 2019/2020, le montant de la contribution scolaire des communes de résidence pour les enfants scolarisés dans les communes extérieures (augmentation de 2%).

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Monsieur le Maire propose de reconduire le tarif de location du foyer Lucien Woll et du bar du Rallye, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

**Foyer Lucien Woll** : (Le prix de la location inclus la location des couverts et du matériel de cuisine)

- Location samedi et/ou dimanche : 390 €
- Location 1 jour en semaine (de 8h au lendemain 8h) : 185 €

**Associations locales :**

- 1ère utilisation : gratuite
- Utilisations suivantes : 150 €
- Assemblée générale (en semaine) : gratuite
- Loto : 110 €
- Vin d'honneur : 110 €

**Bar du Rallye :** 80 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-o-

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir la motion du rapport de Karl-Heinz Lambertz « Pour une juste répartition de la fiscalité en zone transfrontalière ».

VOTE : Adoptée à l'unanimité (Abstention de M. GERMAIN)

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une pétition qu'il a reçue « pour mieux vivre ensemble Cité de Gorcy à Moutiers » concernant le respect des places de stationnement. Il est demandé, à la Mairie, de réaliser un marquage au sol pour la matérialisation des places de parking.

Le traçage, délimitant les places de stationnement, sera réalisé prochainement.

-0-

Les travaux de requalification urbaine des cités minières de Moutiers, fin de la 2<sup>ème</sup> tranche et début de la 3<sup>ème</sup> tranche, étaient programmés dès le 2 décembre 2019.

Une interdiction de stationner sur le parking près de la Poste (à cause des travaux) et une impossibilité de stationnement sur le parking Place de la Libération (suite à la vente de sapins), causeraient de nombreux désagréments.

Ainsi, afin de faciliter l'accès aux commerces durant la période des fêtes de fin d'année, la reprise des travaux a été décalée à la 2<sup>ème</sup> semaine de janvier 2020.

Aussi, Place de la Libération, l'arbre de Noël a été installé, et le purgeur d'Amilcar Zannoni a été placé au mauvais endroit, à la place d'un futur candélabre ; il sera déplacé et mis sur un nouveau socle.

*Le Maire,  
Rémy VIDILI.*